

Pierre PRENAUD
EXPERT HONORAIRES PRES LA COUR D'APPEL
1 bis RUE VOLTAIRE
44000 NANTES

Tél. 02 40 69 15 50
Télécopie : 02 40 69 07 81

NANTES, le 19 novembre 2004

TA NANTES
Ordonnance du 11 mars 2004

**MR ROIRAND C/
COMMUNE HAUTE GOULAIN**

**Monsieur ROIRAND
Commune HAUTE GOULAIN
Monsieur JOUAN - PTC
Monsieur ROLLAND - DDAF
Monsieur BARBARON - Cabinet TEXA**

N/REF. 04/09

Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint la note aux parties établie dans l'affaire en référence.

Nous vous en souhaitons bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


P. PRENAUD

Pierre PRENAUD
EXPERT HONORAIRES PRES LA COUR D'APPEL
1 bis RUE VOLTAIRE
44000 NANTES

Tél. 02 40 69 15 50
Télécopie : 02 40 69 07 81

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES
ORDONNANCE DU 11 MARS 2004 N°0400361

N/REF. 04/09

NOTE AUX PARTIES
Suite à la réunion du 2 septembre 2004

EPOUX ROIRAND C/ COMMUNE DE HAUTE GOULAIN

Etablie par Monsieur P. PRENAUD ingénieur Arts et Métiers et E.T.P nommé Expert dans le litige opposant les époux ROIRAND à la COMMUNE DE HAUTE GOULAIN par ordonnance en date du 11 mars 2004 du Tribunal Administratif de NANTES.

Etaient présents :

- ◇ Monsieur ROIRAND, assisté de Maître PLATEAUX,
- ◇ Mairie de HAUTE GOULAIN : Madame BELIN, Monsieur DENIAUD et Monsieur PAQUEREAU assistés de Monsieur BARBARON Expet cabinet TEXA pour Groupama assureur de la Commune.
- ◇ Monsieur ROLLAND, DDAF,
- ◇ Monsieur JOUAN et Monsieur MAZZOLI, TPC.

L'entreprise BOUCHARD a procédé, en la présence des parties, au dégagement des canalisations devant la propriété de Monsieur ROIRAND.

Monsieur ROLLAND de la DDAF a procédé au relevé des niveaux et implantations des diverses canalisations. Il a établi un relevé topographique qu'il nous a adressé le 2 novembre 2004.

De ce relevé et des constatations effectuées sur place, il ressort que :

- ✓ la boîte de branchement (tabouret) de Monsieur ROIRAND n'a pas la profondeur de 130 qui avait été annoncée à Monsieur ROIRAND par la Mairie de HAUTE GOULAIN,



- ✓ même si cette boîte avait eu la profondeur de 130, il n'était pas possible de raccorder la canalisation d'eaux usées de Monsieur ROIRAND au collecteur compte tenu de la présence de la canalisation d'eau de 160 qui passe devant la propriété de Monsieur ROIRAND,
- ✓ il est possible de remédier à la situation existante en déplaçant la boîte du branchement de Monsieur ROIRAND de l'autre côté de son portail et de raccorder cette nouvelle boîte au tuyau d'évacuation de la propriété voisine après la boîte de branchement de celle-ci.

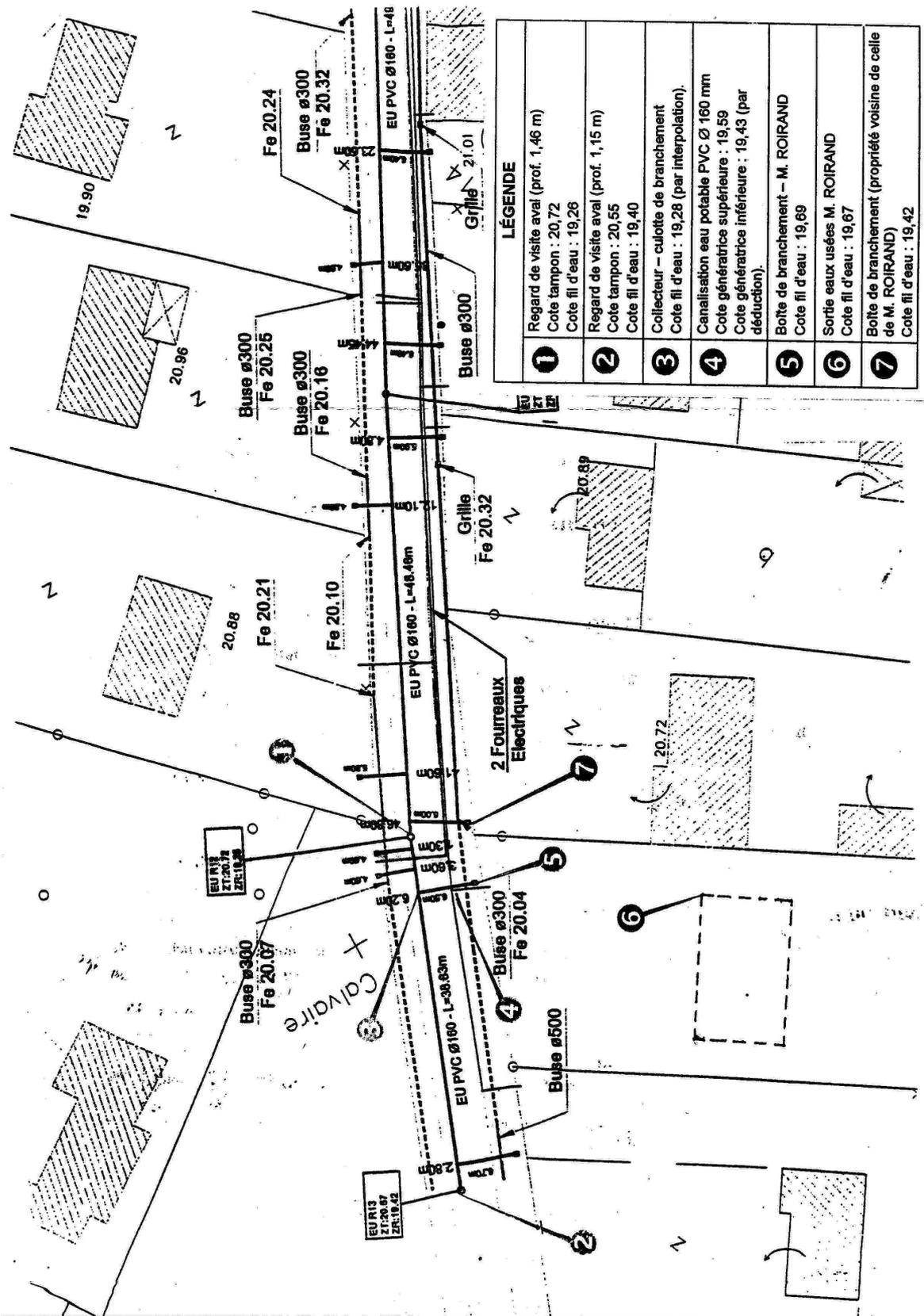
Cette solution, qui nous apparaît raisonnable, entraînera la modification de la canalisation déjà posée par Monsieur ROIRAND dans sa propriété. Nous estimons que la Commune, qui avait donné un renseignement erroné à Monsieur ROIRAND, doit prendre en charge la modification du réseau extérieur ainsi que la facture de l'entreprise BOUCHAUD (pièce jointe).

Par contre, nous proposons que Monsieur ROIRAND prenne en charge la modification de la canalisation située sur son terrain, pour lui permettre de se raccorder à la seule boîte susceptible d'assurer l'évacuation de sa canalisation.

Fait à NANTES,
le 19 novembre 2004

P. PRENAUD





LÉGENDE	
1	Regard de visite aval (prof. 1,46 m) Cote tampon : 20,72 Cote fil d'eau : 19,26
2	Regard de visite aval (prof. 1,15 m) Cote tampon : 20,55 Cote fil d'eau : 19,40
3	Collecteur - culotte de branchement Cote fil d'eau : 19,28 (par interpolation).
4	Canalisation eau potable PVC Ø 160 mm Cote génératrice supérieure : 19,59 Cote génératrice inférieure : 19,43 (par déduction).
5	Boîte de branchement - M. ROIRAND Cote fil d'eau : 19,69
6	Sortie eaux usées M. ROIRAND Cote fil d'eau : 19,67
7	Boîte de branchement (propriété voisine de celle de M. ROIRAND) Cote fil d'eau : 19,42

TRAVAUX AGRICOLE & PUBLIC
BOUCHAUD JEAN-LUC
2R DU PORT DE LA BONODIERE
44115 HAUTE-GOULAIN
Siret : 950.451.914.00010-RM 4401 / Code APE 451A
Numéro de TVA Intracommunautaire
FR 1495045191400010

Tel Fax : 02.40.06.16.36 / Voit : 06.07.21.38.34

Suite de l'Intervention
sur N°35 R De la Bellaudière
à Haute-Goulaine

Monsieur et Madame ROIRAND

44860 PONT SAINT MARTIN

HAUTE-GOULAIN , LE 8 SEPTEMBRE 2004

FACTURE : N° 04 129

Chantier : la Bellaudière

Terrassement d'une fouille pour expertise et rebouchage de celle-ci
y compris mise en place de la signalisation.

Suivant devis du 02/06/2004

.....	640.00€
Total HT	640.00€
T.V.A 19.6%	<u>125.44€</u>
Total T.T.C	765.44€

LE MONTANT DE VOTRE FACTURE EST DE :

SEPT CENT SOIXANTE CINQ EUROS QUARANTE CENTIMES.

À régler à réception

Sans escompte pour règlement anticipé

Valeur en votre aimable règlement

En cas de retard les pénalités seront calculées sur la base de 1.5 fois le taux légal.

Acceptant le règlement des sommes Dues par chèque libellés à son nom, en qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'administration Fiscale.